



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 9

3 mars 1971

LE PREMIER MINISTRE À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH À SINGAPORE

A son retour de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth à Singapour et de ses visites au Pakistan, en Inde, à Ceylan, en Indonésie ainsi que de ses brefs arrêts en Iran et en Allemagne, le Premier ministre Trudeau a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes le 1er février:

...Comme le sait la Chambre, c'était la première Conférence régulière du Commonwealth à avoir lieu ailleurs qu'à Londres et la première, au niveau des chefs d'État, à se tenir en Asie. Le lieu était, à mon avis particulièrement bien choisi, car c'est en Asie qu'a été lancé le mouvement en vue de transformer le Commonwealth de son ancienne structure plus étroite en l'association largement représentative qu'il est actuellement, et, d'autre part, le lieu de rencontre se trouvant sur le continent asiatique, les délégués à la

Conférence ont pu vivre et travailler dans une communauté qui a acquis récemment son indépendance et où l'harmonie entre les races est un impératif quotidien. Comme nous le savons, mais comme nous tendons à l'oublier dans l'immédiat de nos propres problèmes internes, une effrayante proportion du monde est peuplée de gens qui sont désespérément pauvres et que l'expérience de colonisation à conduits dans bien des cas à douter des valeurs et de la sincérité des pays développés. Aussi, beaucoup trop souvent, "riche" et "Blanc" sont, à leurs yeux, des termes synonymes. Nous oublions ces faits à nos risques et périls.

On s'est vite rendu compte à Singapour que l'avenir du monde ne se fera pas nécessairement d'après les conceptions européennes. Le Commonwealth, tel qu'il apparaissait à Singapour, lançait des défis à l'ingéniosité et à la bonne volonté de ses membres à trouver des moyens de communiquer au-delà des divergences évaluées dans bien des cas en milliers de milles et en siècles d'expérience, sans toutefois insister sur la fidélité à des motions ou attitudes préconçues. En fin de compte, la valeur de la Conférence de Singapour se décrirait mieux en termes de la compréhension acquise par les délégués que par la persuasion que chacun a tenté d'exercer.

QUESTIONS ÉTUDIÉES

La Conférence s'est penchée sur de nombreuses questions importantes parmi lesquelles la question litigieuse des ventes d'armes à la république d'Afrique du Sud venait en tête. Je suis soulagé, comme le sont, j'en suis certain, tous ceux ici présents, de ce que les membres après étude des facteurs relatifs à la sécurité des voies maritimes commerciales, soient tombés d'accord pour que soit constitué un comité chargé d'étudier le rapport de ces éléments avec l'océan Indien et l'Atlantique Sud, dans l'espoir de trouver des solutions à certaines différences ou

SOMMAIRE

Le Premier ministre à la Conférence du Commonwealth à Singapour	1
Médaille Massey au Centre national des Arts	3
Le nouveau premier ministre d'Ontario	4
Achat d'avions d'entraînement	4
Cinquantenaire de la découverte de l'insuline	4
Les acteurs étudiants	4
Statistiques des grèves et lock-out	5
Subvention au sport aux Indiens de l'Alberta	5
Délégués au Comité du Plan de Colombo ..	5
Les ivrognes ne sont pas des criminels ...	6
Subvention au Temple de la Renommée	6
Projet de loi sur la propreté de l'air	7

divergences d'opinions complexes; je me réjouis aussi qu'une déclaration modifiée des principes du Commonwealth, d'abord présentée à la réunion sous sa forme essentielle par le présent Kaunda de la Zambie, ait rallié l'unanimité des suffrages. Chacun de ces faits a confirmé dans une grande mesure la conviction qu'ont la plupart des chefs du gouvernement de l'importance de l'Association du Commonwealth, organisme susceptible de contribuer de façon considérable à une meilleure compréhension par chacun des idéaux, des aspirations, des craintes et des difficultés des autres, et de l'interdépendance croissante de tous dans un monde technologiquement compliqué.

A Singapour, l'ordre du jour a permis les discussions les plus variées sur les tendances politiques et économiques dans le monde, les conséquences possibles de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, les divers programmes du Commonwealth et l'avenir immédiat du Commonwealth. A la réunion, le Canada a révélé qu'il était disposé à assumer 40 p. 100 du fardeau financier de l'expansion de la caisse de coopération technique du Commonwealth. Le Canada a aussi appuyé l'idée d'une formule de conférence moins rigide à l'avenir — formule qui supprimerait les pressions inutiles accompagnant à l'heure actuelle la préparation d'un communiqué acceptable; qui réduirait le nombre de déclarations rédigées à l'avance et permettrait aux chefs de gouvernement de profiter de la nature particulière des réunions. Tout le monde a été d'accord sur l'opportunité de ces changements et sur celle de préserver jalousement une occasion exceptionnelle de rencontres dénuées de formalités entre de si nombreux chefs de gouvernement.

VALEUR DU COMMONWEALTH

La conférence de Singapour ne m'a pas fait changer d'avis et, s'il est vrai que le Canada pourrait survivre sans le Commonwealth, j'ai la ferme conviction qu'il ne le ferait pas aussi bien qu'avec lui. La dissolution de l'association ne réglerait aucun problème; nul de ses anciens membres ne se trouverait en meilleure posture pour avancer ses intérêts. Le Commonwealth profite à tous ses membres et ne nuit à aucun. J'ai tout lieu de m'attendre que, l'importante déclaration du Commonwealth aidant, l'association se montrera capable d'apporter à l'enrichissement des relations humaines une contribution de la plus haute valeur. Les États membres ont une commune façon de s'exprimer, bien plus, ils parlent la même langue. Les autres pays nous en vient sûrement la facilité des rencontres, la simplicité des abords et l'aisance des échanges qui en résultent.

AUTRES PAYS VISITÉS

A l'aller comme au retour, le voyage à Singapour m'a permis de faire de brefs séjours en quatre des nombreux pays qui, depuis plusieurs années, nous adressaient des invitations. Trois d'entre eux, le Pakistan, l'Inde et le Ceylan, sont membres du Commonwealth et comptent parmi les principaux et les plus anciens bénéficiaires de l'assistance économique du Canada. Avec les journalistes et les photographes qui m'accompagnaient, j'ai visité plusieurs des grands ouvrages entrepris grâce à notre aide. Nos journaux ont publié des dépêches et des photos à ce sujet, de sorte que nos concitoyens savent maintenant mieux de quelle façon l'argent canadien sert à aider les populations moins fortunées que nous. J'ai constaté qu'en chacun de ces pays, on garde un

Le Premier ministre, M. P.E. Trudeau, a rencontré les jeunes de Boys Town au cours de sa visite à Singapour où il a pris part à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth.





MÉDAILLE MASSEY AU CENTRE NATIONAL DES ARTS

L'Institut royal d'architecture du Canada, de concert avec la Fondation Massey, a reconnu le Centre national des Arts d'Ottawa comme étant un exemple remarquable d'une réalisation éminente de Canadiens dans le domaine de l'architecture et de la conception, et récemment, l'Institut annonçait qu'une médaille Massey était décernée aux architectes du Centre, soit le sous-ministre adjoint (Études) du ministère des Travaux publics, M. J.A. Langford, et les architectes-conseils, MM. Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold et Sise.

Lors de l'annonce de son choix, l'Institut a qualifié le Centre national des Arts d'ouvrage conçu en fonction de son emplacement, et l'a décrit dans les termes suivants:

“La conception architecturale envisage l'ensemble du site comme un plan focal extérieur avec terrasses de valeurs diverses, offrant ici un abri, là un jardin, et ailleurs un aménagement pour petits concerts en plein air. L'aménagement extérieur se marie bien au canal Rideau et aux perspectives sur la Place de la Confédération.

Les médailles Massey, dont 17 ont été décernées en 1970, l'ont été pour la première fois il y a vingt ans et le sont tous les deux ou trois ans selon l'activité déployée dans le domaine du bâtiment au Canada. Ces médailles peuvent être décernées à des architectes ou groupes d'architectes canadiens

domiciliés au pays, auxquels a été confiée la réalisation de la conception architecturale de projets exécutés au Canada et ailleurs.

Le choix des lauréats du concours 1970 a été fait par un jury composé de trois architectes de réputation internationale. Il s'agissait de M. Eric R. Arthur (D. Arch.), professeur honoraire d'architecture à l'Université de Toronto; de M. Peter Blake, rédacteur de la revue *Architectural Forum*; et de M. Jean-Louis Lalonde, un praticien en architecture, de Montréal. Le conseiller professionnel et également membre du jury qui n'avait pas voix au chapitre était le professeur Henry Elder, directeur de l'École d'architecture de l'Université de la Colombie-Britannique.

L'inauguration officielle du Centre national des Arts a eu lieu le 31 mai 1969. Elle parachevait de façon triomphale six années de planification. La construction du Centre, qui occupe six acres et demie de terrain, a coûté plus de quarante-six millions de dollars. L'ensemble architectural est formé de trois tours hexagonales de grandeurs différentes. Il comprend une salle d'opéra et de concert pouvant recevoir 2,300 personnes; un théâtre de dimensions moyennes (800 places) un studio d'essai (300 places) et un salon pouvant contenir une centaine de fauteuils. Le complexe abrite en outre un grand restaurant, un café et un casse-croûte, deux librairies, un magasin de disques et plusieurs boutiques. Le

garage souterrain est assez vaste pour remiser 900 voitures.

La scène de l'Opéra permet des déploiements exceptionnels; c'est la plus vaste au Canada et, en Amérique du Nord il n'y a que celle du *Metropolitan Opera House* du Lincoln Center, à New York, qui la dépasse.

LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE D'ONTARIO

M. William Davis, ministre de l'Éducation de l'Ontario, est devenu, le 1er mars, premier ministre de la province, remplaçant à ce poste M. John Roberts.

Au congrès d'élection à la direction du parti qui a eu lieu à Toronto le 13 février, M. Davis a battu le ministre des Mines, M. Allan Lawrence, au scrutin final, par 669 voix contre 606. M. Darcy McKeough, ministre des Affaires municipales, qui avait obtenu 346 voix, fut éliminé. M. Roberts Welch, secrétaire provincial, M. Bert Lawrence, ministre des Affaires financières, et M. Robert Pharand, diplômé d'université, furent éliminés à des tours de scrutin antérieurs.

La date à laquelle M. Davis formera le nouveau cabinet ontarien n'est pas encore connue.

M. Roberts, qui a 54 ans, est devenu premier ministre d'Ontario en 1961 et a été réélu en 1964 et en 1967.

ACHAT D'AVIONS D'ENTRAÎNEMENT

Le ministre de la Défense nationale, monsieur D.S. Macdonald, vient d'annoncer que le ministère des Approvisionnements et Services achètera 25 avions légers pour le compte de son ministère.

Le *Musketeer* remplacera le *Chipmunk* qui est en service dans nos Forces armées depuis 1948, et qui est maintenant désuet. On ne fabrique plus de pièces de rechange pour la cellule, et celles du moteur doivent être fabriquées spécialement, avec parfois jusqu'à deux ans de retard.

Ces avions, des *Musketeer*, fabriqués par la *Beech Aircraft Corporation*, de Wichita, Kansas, serviront à la sélection et à l'entraînement élémentaire des pilotes des Forces armées canadiennes.

Le *Musketeer Custom III* est un monoplane à aile basse, dont le moteur Lycoming de 180 HP lui assure une vitesse maximale de 151 m/h et une vitesse de croisière de 143 m/h. La vitesse de décrochage est de 59 m/h. Son autonomie est de 685 milles, et une réserve de carburant lui permet de voler pendant 45 minutes supplémentaires. L'instructeur et l'élève-pilote sont assis côte à côte et disposent tous les deux de commandes de vol.

Le coût total du programme d'achat s'élève à \$825,000, ce qui comprend le coût de 25 avions en état de vol, plus les pièces de rechange et l'équipement de soutien. Les *Musketeer* seront dirigés à la Base des Forces canadiennes de Portage La Prairie, au Manitoba.

CINQUANTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'INSULINE

Un timbre commémoratif de 6c. sera émis le 3 mars 1971 pour marquer le cinquantenaire de la découverte de l'insuline, hormone que l'on utilise pour traiter le diabète, qui est venue s'inscrire dans les annales canadiennes de l'histoire de la médecine, grâce aux travaux de recherches effectués dans un laboratoire de la faculté de médecine de l'Université de Toronto par deux médecins physiologistes, les docteurs Frederick G. Banting et Charles H. Best.

L'isolation de l'insuline au 20^e siècle a constitué un immense progrès de la médecine. Elle permit à des milliers de diabétiques d'avoir une durée de vie à peu près normale et d'échapper aux ravages du diabète, maladie dominée par un trouble de l'utilisation de la source énergétique que constituent les sucres et autres aliments.

Le dessin du timbre provient d'une nature morte photographiée par M. Roy Webber, de Toronto (Ontario). Les membres du Comité consultatif de l'esthétique du ministère des Postes canadiennes ont expliqué l'aspect unique du timbre en ces termes: "Sur cette photographie, la première du genre qui, selon nous, sert à illustrer un timbre, nous voyons les instruments et le matériel dont les docteurs Banting et Best se sont servis. Grâce au talent de Webber, le tout forme une nature morte empreinte de charme et de beauté, en plus de nous donner un aperçu de l'aspect humain de la découverte et de nous faire percevoir le génie et l'oeuvre des scientifiques eux-mêmes."

Le timbre, dont les couleurs sont le jaune, le rouge, le bleu et le noir et qui mesure 24 mm sur 40 mm, sera tiré à 24 millions d'exemplaires par la *British American Bank Note Company*, d'Ottawa.



LES ACTEURS ÉTUDIANTS

Une troupe théâtrale uniquement composée d'étudiants du cycle secondaire vient de terminer avec succès une tournée de deux semaines dans la région d'Ottawa. Cette jeune troupe d'étudiants est le fruit d'une collaboration entre la Section des programmes pour la jeunesse du Centre national des Arts (CNA) et plusieurs Conseils de l'instruction publique de la région de la capitale.

Premier de son genre au Canada, pensons-nous, le projet procède d'une idée nouvelle d'enseignement "activé" dans le domaine des arts. Des étudiants

ont manqué leurs cours normaux pendant trois semaines afin de répéter et de jouer sous la direction de professionnels; ils sont ensuite retournés à leurs écoles pour faire profiter les autres des connaissances qu'ils avaient acquises.

Chacune des vingt et une représentations, qui durait à peu près 50 minutes, était suivie d'une courte discussion au cours de laquelle on répondait aux questions posées. Il ne fait pas de doute, en face de la réaction des auditoires d'étudiants, qu'ils ont été plus profondément émus par ces représentations qu'ils ne l'avaient été les années précédentes par celles qu'avaient données des professionnels. (Les écoles ont versé un cachet de \$150 pour chaque représentation.)

La pièce choisie pour être jouée par la jeune troupe d'étudiants était "Le serpent", de Claude Van Itallie, qui avait été lancée à Broadway en 1969 par l'*Open Theatre*. Conçu comme une recherche des idées et des images qui semblent dominer l'esprit et la vie, ce drame offrait un cadre à l'improvisation des étudiants-acteurs. Le jeu était dirigé par Ron Singer, ancien coordinateur des programmes pour la jeunesse du CNA et directeur de l'Atelier des Acteurs à Stratford, en Ontario.

"Nous aimerions que le projet de la jeune troupe d'étudiants constitue le point de convergence permanent de la collaboration entre les écoles secondaires et le Centre national des Arts", déclare le coordinateur des programmes pour la jeunesse du Centre national des Arts, M. Jean-Yves Hardy. "Cela n'a jamais été dans notre esprit une expérience isolée dont ne bénéficierait qu'un petit groupe d'étudiants; nous aimons à penser qu'il s'agit là d'un programme au moyen duquel nous chercherons à intéresser de plus en plus d'étudiants à l'art théâtral pris dans son sens le plus élevé."

STATISTIQUE DES GRÈVES ET LOCK-OUT

Le ministère du Travail du Canada a annoncé qu'en décembre 1970 le nombre des arrêts de travail et la perte en jours-ouvrier ont été moins élevés qu'en novembre.

Il s'est produit 54 arrêts de travail en décembre soit 18 de moins qu'en novembre. Le nombre total de jours-ouvrier perdus s'établissait à 432,830 en décembre, comparativement à 724,190 le mois précédent.

Au total, il s'est produit, en 1970, 425 arrêts de travail entraînant une perte de 7,804,480 jours-ouvrier. En 1969, il s'était produit 496 arrêts de travail entraînant une perte de 7,732,040 jours-ouvrier.

Voici la répartition de tous les arrêts de travail en décembre, par secteur industriel: industrie manufacturière, 32; construction, 2; transports et services d'utilité publique, 5; commerce, 8; services, 7.

Au cours de décembre, 20 grèves ont pris fin et 8 ont éclaté. Au 1er janvier 1971, on comptait 34 arrêts de travail mettant en cause environ 3,310 tra-

vailleurs. A la date correspondante l'an dernier, on avait enregistré 42 arrêts de travail mettant en cause 5,200 travailleurs.

La répartition des arrêts de travail selon la compétence gouvernementale s'établit ainsi: Terre-Neuve, 1; Nouvelle-Écosse, 1; Québec, 9; Ontario, 25; Manitoba, 1; Alberta, 1; Colombie-Britannique, 15. Un arrêt de travail s'est produit dans un domaine relevant de l'autorité fédérale.

SUBVENTION AU SPORT AUX INDIENS DE L'ALBERTA

Le Gouvernement fédéral vient d'octroyer une subvention de \$65,000 à l'Association des Indiens de l'Alberta. Cette somme défraiera en partie le coût initial de la mise sur pied d'un programme de sports et loisirs pour les Indiens de l'Alberta.

La nouvelle a été annoncée par le ministre de l'Agriculture, M. Bud Olson, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro. M. Olson a déclaré que cette subvention à la Santé et au Sport amateur permettrait de créer au cours de l'année, un programme de sports et loisirs qui réponde aux besoins de la communauté indienne.

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU PLAN DE COLOMBO

Une délégation canadienne a quitté le pays le 21 février pour assister à la 21e rencontre annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo qui s'est tenu à Manille, du 16 au 25 février. Cette rencontre, qui devait avoir lieu en novembre dernier, a dû être reportée à la mi-février à cause du terrible typhon qui s'était alors abattu sur les Philippines.

Monsieur André Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a représenté le Gouvernement canadien aux sessions ministérielles de cette rencontre. Monsieur George P. Kidd, vice-président de l'Agence canadienne de développement international, a dirigé la délégation canadienne à la réunion des hauts fonctionnaires, laquelle a précédé la réunion des ministres.

Les autres membres de la délégation canadienne sont: M. Gordon C. Cox, ambassadeur canadien en Thaïlande, M. Fergus J. Chambers, directeur de la Direction de la planification de l'ACDI, M. F.B. Clark, consul général et premier délégué commercial du Canada aux Philippines; M. W.A. Monaghan, de la Direction des programmes pour l'Asie de l'ACDI; M. C.R. Mann, vice-consul et délégué commercial adjoint du Canada aux Philippines, et M. P.T. Burwell, de la Direction de la planification de l'ACDI.

Le Canada a fourni plus de 1.2 milliard de dollars au Plan de Colombo depuis 1951 pour aider au développement des pays membres, et il continue à y consacrer un pourcentage important de ses fonds d'assistance au développement: 131.97 millions de dollars pour la seule année budgétaire 1970-1971.

LES IVROGNES NE SONT PAS DES CRIMINELS

La Société canadienne de criminologie déclare que rien ne justifie le fait de continuer à traiter l'ivrogne public comme un criminel, — comme il l'est actuellement selon les dispositions de la législation fédérale, provinciale et municipale au Canada —, et engage instamment qu'il soit retenu et traité par un service de santé public et de bien-être plutôt que par les tribunaux et les prisons.

Dans un rapport rendu public à Ottawa et comprenant six recommandations formulées à l'intention des trois échelons de gouvernement, la Société déclare: "Jusqu'ici, le système juridico-criminel n'a assuré aucun espoir d'améliorer la situation de l'ivrogne public. Le système est dégradant et cruel; il impartit un caractère criminel à un comportement qui n'a pas à être défini en fonction de sanctions pénales.

"C'est une façon cynique, effarante et simpliste de voir le problème que de justifier le système actuel en disant qu'il assure un "emploi carcéral" aux ivrognes publics et leur procure une alimentation, un abri et une "réadaptation physique" que ne peuvent assurer d'autres systèmes à l'heure actuelle".

COÛT DES "DÉLITS"

Selon la Société, quelque 100,000 sentences d'emprisonnement sont prononcées chaque année au Canada pour le "délit" d'ivresse publique. Ces sentences représentent plus qu'un million de jours de détention par an, qui coûtent quelque 10 à 20 millions de dollars sans tenir compte de l'arrestation et des poursuites judiciaires.

Le rapport intitulé "Libérons les robineux", découle d'une étude à la rédaction de laquelle le directeur adjoint de la Société, Réal Jubinville, s'est consacré pendant une année, sous la direction d'un comité bien représentatif comprenant un juge, des avocats, des agents de police, des professionnels en matière de traitement et d'anciens alcooliques. M. Jubinville a effectué une enquête sur les lois, les installations de traitement et les méthodes pratiquées un peu partout au Canada.

La première recommandation du rapport qui préconise que soient abrogées toutes les lois qui font de l'ébriété publique un délit, cite spécialement la Loi fédérale sur les Indiens.

"C'est seulement dans les provinces de l'Ouest, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nouveau-Brunswick, a constaté M. Jubinville, qu'une nouvelle loi a été adoptée pour la détention des ivrognes publics et leur relâchement dans les vingt-quatre heures au maximum. Dans les autres provinces des Maritimes, certaines tentatives ont été faites pour faire cesser la condamnation des ivrognes publics. Cependant, dans toutes les provinces, être ivre en public constitue toujours un délit criminel et entraîne l'arrestation par un agent de police et l'incarcération dans la salle des robineux."

"Les salles des robineux, selon une des recommandations, devraient être remplacées par des centres

de désintoxication qui seraient désignés comme tels par les autorités de santé et de bien-être, c'est là un point important. Il faut des dispositions législatives de santé et de bien-être social pour assurer un fondement législatif à un programme de lutte contre l'ébriété publique," a déclaré M. Jubinville.

Le rapport recommande que les agents de la paix soient désignés par la législation comme étant les personnes autorisées à arrêter provisoirement les ivrognes publics et à les conduire à un centre de désintoxication. "La législation devrait aussi protéger la police contre toutes accusations de voies de fait ou autres poursuites judiciaires quand il fait son devoir, a dit M. Jubinville, ainsi qu'il en est dans certaines provinces de l'Ouest et au Nouveau-Brunswick."

SOINS À DONNER AUX IVROGNES

Il est proposé que les centres de désintoxication soient autorisés par la loi à détenir durant un maximum de vingt-quatre heures toute personne reconnue à son admission comme étant ivre. Si son état tient à quelque autre cause, il faudrait la conduire immédiatement à l'hôpital pour qu'elle y soit traitée. L'ivrogne pourrait être relâché avant l'expiration des vingt-quatre heures, s'il est confié à une personne qui demande à le prendre en charge, ou s'il est suffisamment rétabli pour s'occuper de lui-même, et ne constitue pas un danger pour lui-même ou autrui.

Le stade suivant, dont bénéficierait bon nombre d'ivrognes, serait les soins de post-désintoxication, dit le rapport, il est recommandé que les autorités de la santé et du bien-être publics établissent ou passent contrat avec des organismes privés pour faire établir des installations de soins de post-désintoxication. Pour de nombreux alcooliques, la simple désintoxication ne serait guère suffisante et ne remplacerait pas de façon pleinement adéquate le système juridico-criminel actuel. "Dans le cas de ceux qui ont besoin de plus ample assistance et qui sont disposés à l'accepter, dit le rapport, le système devrait être adapté à leur bénéfice."

SUBVENTION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé l'octroi d'une subvention fédérale de \$10,000 à la *Canadian National Exhibition*, pour sa contribution au Temple de la Renommée des sports au Canada.

Le Temple de la Renommée ouvrait ses portes en 1955, à la suite d'une entente entre des représentants du monde des sports, dans toutes les provinces, et la *Canadian National Exhibition*. Plus de 1,500,000 personnes visitent chaque année le Temple de la Renommée, sur le terrain de la *Canadian National Exhibition*, à Toronto.

M. Munro a souligné que cette subvention met en relief le rôle du Temple de la Renommée, comme stimulant et encouragement de l'activité sportive au Canada.

PROJET DE LOI SUR LA PROPRETÉ DE L'AIR

Une mesure législative de toute première importance visant à lutter contre la pollution de l'air au Canada, en d'autres termes, un projet de loi sur la propreté de l'air, a été présenté ce mois-ci à la Chambre des communes par M. Jack Davis, ministre des Pêches et des Forêts. M. Davis est ministre désigné du nouveau ministère de l'Environnement.

"L'enlèvement des éléments qui polluent actuellement l'air, et l'effort mis à conserver à l'air sa propreté, primeront désormais sur tout le reste, au nouveau ministère de l'Environnement, a dit le ministre. Le projet de loi sur la propreté de l'air permettra au Gouvernement fédéral de passer à l'offensive, avec la collaboration des provinces, contre la pollution de l'air. Sur le plan économique, la pollution de l'air engendre des frais de l'ordre d'un milliard et demi de dollars par année, affectant, entre autres, le domaine de la santé, celui de l'habitation, de l'entretien des édifices, du blanchissage, du nettoyage, etc."

Le projet de loi autorise en fait le Gouvernement fédéral à fixer des objectifs nationaux visant la qualité de l'air; à fixer des normes d'émission chaque fois que la santé est en péril ou qu'il est question d'accords internationaux sur la lutte contre la pollution de l'air; à donner des directives nationales touchant l'émission en vue d'aider les provinces et les gouvernements locaux à élaborer des règlements uniformes partout au Canada; à fixer des normes spécifiques d'émission pour tous les travaux, entreprises ou commerces tombant sous le coup des lois fédérales; et à régulariser la composition des combustibles produits ou importés au Canada.

Le projet de loi permettra au Gouvernement fédéral de conclure des accords avec chaque province dans le dessein de combattre la pollution de l'air sur le plan provincial ou sur le plan interprovincial. En vertu de ces accords, le Gouvernement fédéral pourra établir des normes à observer dans chaque cas, de façon à assurer que les objectifs nationaux concernant la pureté de l'air sont atteints et il aura le pouvoir d'intervenir directement en cas d'urgence.

SANCTIONS PROPOSÉES

Les sanctions proposées dans le projet de loi peuvent aller jusqu'à \$200,000 en cas de transgression d'une norme nationale régissant les émissions, et jusqu'à \$5,000 par jour en cas de production ou d'importation de combustibles interdits, ou de transgression d'autres dispositions imposées par le projet de loi.

Les objectifs d'une qualité nationale de l'air, basés sur le degré de contamination, seront de trois degrés: "souhaitable", "acceptable" et "tolérable". L'objectif à long terme du Canada est d'amener la qualité de l'air au degré "souhaitable".

Le projet de loi reconnaît la nécessité de surveiller la qualité de l'air dans tout le pays et prévoit le renforcement de l'actuel réseau national d'échan-

tillonnage de l'air, auquel collaborent le Gouvernement fédéral et les Gouvernements provinciaux.

M. Davis a insisté sur le fait que les conversations avec les Gouvernements provinciaux avaient fait ressortir que les provinces, bien que s'occupant activement de la lutte contre la pollution de l'air, reconnaissaient en général que l'intervention du Gouvernement fédéral était nécessaire dans le cas de problèmes dépassant les frontières provinciales, ainsi que pour l'établissement de réseaux de contrôle, l'encouragement à la recherche et l'établissement d'objectifs et de normes nationales.

M. Davis a déclaré que le Gouvernement fédéral s'engage à faire des installations fédérales "des institutions modèles" en ce qui concerne la lutte contre la pollution de l'air.

LE PREMIER MINISTRE À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH À SINGAPOUR

(Suite de la page 2)

excellent souvenir des visites qu'y avaient faites MM. St-Laurent, Diefenbaker et Pearson, anciens premiers ministres...

Le quatrième pays que j'ai visité est l'Indonésie, ce géant du Sud-est asiatique, que le Canada plaçait récemment au nombre des Etats bénéficiaires d'une aide concentrée, dans le cadre de son programme d'assistance, et dont une des personnalités les plus éminentes, le général Nasution, sera bientôt votre invité, monsieur le président.

En chaque pays, des entretiens avec le premier ministre ou le président, ainsi qu'entre les hauts fonctionnaires canadiens et leurs homologues, étaient au programme. Ces conversations en tête-à-tête, y compris celle qui eut lieu avec le Shah d'Iran, à la faveur d'une très brève escale dans son pays, m'ont permis d'apprendre de leur bouche même, en des circonstances exceptionnelles, quelles étaient les attitudes et la pensée des chefs d'Etat ou de gouvernement qui furent mes hôtes.

A Lahr, où notre avion s'est posé pour faire le plein, j'ai eu le plaisir de rencontrer bon nombre de nos militaires, avec leurs femmes et leurs enfants.

LA RÉPUTATION DU CANADA

Partout où je me suis rendu, je suis heureux et fier de le signaler, le nom du Canada est tenu en haute et chaude estime. Le dévouement professionnel des représentants canadiens à l'étranger, qu'ils soient dans la fonction publique ou les forces armées, qu'ils servent dans nos missions diplomatiques ou auprès des Nations Unies ou de l'OTAN, la qualité de nos programmes d'assistance, la valeur de nos relations commerciales et financières, la nature amicale et positive de nos politiques extérieures au sein des Nations Unies et ailleurs ont acquis au Canada au cours des années une réputation enviable.

Je suis convaincu que tous les Canadiens

conviendront que cette excellente réputation nationale impose à notre pays privilégié une obligation spéciale de conduire nos affaires tant internes qu'externes d'une manière conforme aux aspirations de tous les hommes de vivre dans un monde voué à la dignité humaine, à la justice et au progrès social. A cette fin, les Canadiens doivent tous s'engager consciemment à faire disparaître les préjugés raciaux, régionaux ou linguistiques car ils sont dégradants pour le monde, pour le Canada et pour nous comme individus.

A cet égard, je voudrais terminer en citant les phrases du discours de fermeture du premier ministre Lee Kuan Yew, président de la Conférence de Singapour. Voici ce qu'il a dit:

"D'une multitude de manières, la Conférence a reflété en miniature certains des aspects irréconciliables. Il sera trop couteux et trop pénible à l'humani-

té si ces conflits ne sont pas tempérés par un esprit de fraternité universelle."

Le Canada ne peut vivre à l'écart du monde. Ce qui se passe dans les endroits les plus reculés nous touche, comme nous l'avons constaté maintes et maintes fois. Si nous pouvons influencer ces événements pour le mieux, en assistant aux conférences internationales importantes, et en rencontrant les chefs d'États amis, alors il incombe au Canada de le faire. Ce devoir ne découle pas d'un vague rôle international que le Canada devrait jouer. Le Canada doit agir selon qu'il conçoit ses objectifs et ses intérêts. Il est dans notre intérêt qu'il n'y ait pas de guerre raciale générale en Afrique dans un avenir rapproché ou lointain. Si la Conférence du Commonwealth en a réduit les risques, et si la délégation canadienne a contribué au succès de cette Conférence alors, ses efforts n'ont pas été vains.